



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DES DEPENSES
(DPPD)**

2020 - 2022



Octobre 2019

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	3
1.1.	PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE	4
1.2.	CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE.....	6
II.	ORIENTATIONS STRATAGIQUES.....	7
2.1.	DIAGNOSTIQUE GLOBAL DU SECTEUR	7
2.1.1.	Les forces et les faiblesses dans l'action du Département.....	8
2.1.2.	Les opportunités et les contraintes du Ministère	13
2.1.3.	Les enjeux et défis significatifs du secteur	15
2.2.	OBJECTIFS DU SECTEUR.....	16
2.2.1.	Objectifs stratégiques	16
2.2.2.	Objectifs spécifiques.....	16
III.	PROGRAMMES.....	17
3.1.	PRESENTATION DES PROGRAMMES.....	18
3.1.1.	Pilotage, gestion et coordination administrative.....	18
3.1.2.	Aménagement et développement urbains.....	19
3.1.3.	Logement, Construction d'Equipements et d'Infrastructures publics	22
3.1.4.	Cadre de vie.....	24
3.2.	BUDGETISATION A MOYEN TERME.....	27
3.3.	BUDGET.....	28
IV.	ANNEXES.....	28
4.1.	Annexes n°1 : Tableau budgétisation des programmes par nature de dépenses.....	28
4.2.	Annexes n°2 : Tableau sur l'évolution des résultats techniques attendus	29
4.3.	Annexes n°3 : Tableau des sources de financement par programme	33

I. INTRODUCTION

Le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques institué par l'UEMOA conforte les principes de gestion axée sur les résultats de développement (GARD) dans les pays membres. En effet, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté en mars et juin 2009 six nouvelles directives rénovant le cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'Union :

- Directive n°01/2009/CM/UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA ;
- Directive n°06/2009/CM/ UEMOA portant lois de finances au sein de l'UEMOA ;
- Directive n°07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique au sein de l'UEMOA ;
- Directive n°08/2009/CM/UEMOA portant nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA ;
- Directive n°09/2009/CM/UEMOA portant plan comptable de l'Etat (PCE) au sein de l'UEMOA ;
- Directive n°10/2009/CM/UEMOA portant tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) au sein de l'UEMOA.

Toutes ces directives ont été transposées au niveau national au travers des textes suivants :

- Loi n° 2011-15 du 8 juillet 2011 portant Loi organique relative aux lois de finances ;
- Décret n° 2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;
- Décret n° 2012-92 du 11 janvier 2012 portant Plan comptable de l'Etat ;
- Décret n° 2012-341 du 12 mars 2012 portant Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) ;
- Décret n° 2012-673 du 4 juillet 2012 abrogeant et remplaçant le décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques.

Pour une mise en cohérence des actions du secteur, le ministère est entrain de procéder à la mise à jour de la Lettre de Politique sectorielle de Développement qui avait fait, hormis la validation politique, tout le circuit. Il s'agira, avec les nouvelles attributions du ministre, d'une intégration complète des nouvelles priorités.

Fort heureusement, le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique a expérimenté la GAR depuis plusieurs années déjà, d'abord à travers les Cadres de Dépenses sectoriel à moyen Terme (CDSMT), avant la mise en place des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Le projet de budget 2020 obéit à cette logique, puisqu'il doit être conçu sous le format budget programme (logique de résultats), pour marquer le début de la mise en œuvre de

la réforme au niveau de tous les ministères après une phase test avec certains départements pilotes en 2019.

1.1. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Les missions du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique sont définies au travers des attributions du Ministre, décrites par le **Décret n° 2019-799 du 17 avril 2019**.

Ainsi le Ministre prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de l'urbanisme, de la restructuration et de rénovation urbaine, de l'habitat, de la construction, du logement et de l'hygiène publique.

Il est chargé de la planification urbaine sous réserve des compétences dévolues aux collectivités territoriales. II veille à l'aménagement des villes et des agglomérations, notamment, par une action concertée avec le Ministère en charge des collectivités territoriales de l'Aménagement du Territoire en matière d'espaces verts et de loisirs.

Il participe, en liaison avec le Ministre chargé de la Culture, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine architectural urbain.

II est chargé de faciliter aux citoyens l'accessibilité à la propriété foncière.

Il élabore les règles relatives à la planification urbaine, à l'occupation du sol, à l'urbanisme opérationnel, et veille à leur application.

II participe à l'élaboration de la législation de l'expropriation et en suit l'application.

Il participe à l'élaboration de la législation fiscale et financière foncière en matière d'urbanisme et d'aménagement et en suit l'application.

II assure, pour le compte de l'Etat, la construction des édifices et bâtiments publics de tous les ministères, sous réserves des attributions dévolues à d'autres ministères.

II assure le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique agissant dans le domaine de la construction et du logement.

Il est responsable de l'agrément des villes et doit mener une action concertée avec les collectivités territoriales en matière d'élaboration de plan d'urbanisme et d'espaces verts.

II veille à la préservation de la qualité du cadre de vie. A ce titre, il porte une attention particulière à la propreté et à l'hygiène publique, en concertation avec le Ministère en charge de la Santé et le Ministère en charge des collectivités territoriales.

Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

Il veille à la qualité des habitations construites au Sénégal, à leur adaptation au milieu au sein duquel elles sont réalisées ainsi qu'au respect des normes de construction et d'architecture prédéfinies, en rapport avec les maires.

Il est chargé, en relation avec les collectivités territoriales et les autorités administratives déconcentrées, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les encombrements.

Il veille au suivi et à la régulation des politiques, stratégies et actions de promotion du Logement.

Pour exercer ces missions, le Ministre dispose d'une administration dont l'organisation est fixée par le Décret n° 2019 – 910 du 08 juillet 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique. Le département est ainsi structuré :

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de la Communication et de la Documentation ;

2° Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Cellule Genre et Equité ;
- Cellule des Affaires juridiques ;
- Cellule Informatique ;
- Bureau des Archives ;
- Bureau du Courrier commun.

3° Directions :

Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture

- Direction du Développement urbain durable, de la Planification urbaine et de la Réglementation ;
- Direction de l'Urbanisme opérationnel ;
- Direction de l'Architecture ;
- Direction des Pôles urbains ;
- Bureau administratif et financier,
- Centre de Documentation.

Direction générale de la Construction et de l'Habitat

- Direction de la Promotion de l'Habitat social ;
- Direction de la Construction ;
- Direction de la Régulation et du Suivi des politiques de logement ;

- Inspection générale des Bâtiments ;
- Centre de Documentation.

Direction générale du Cadre de vie et de l'Hygiène publique

- Direction des Paysages urbains et des Espaces publics ;
- Direction de la lutte contre les Encombres ;
- Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique ;
- Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel.

Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence de la gestion du patrimoine bâti de l'État (AGPBE) ;
- Fondation Droit à la Ville ;
- Projet de Construction de Logements sociaux et de Lutte contre les bidonvilles ;
- Unité de Coordination de la Gestion des Déchets solides (UCG).

1.2. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE

Le Sénégal connaît, depuis quelques décennies, une forte urbanisation dont le taux est passé de 23% en 1960, à 40,6% en 2000 et a pratiquement doublé pour atteindre les 45% en 2013. La population sera majoritairement urbaine à l'horizon 2035 avec près de 55% de la population qui vivra en milieu urbain. (Source : ANSD).

Cette dynamique urbaine, qui est la même pour l'Afrique et, au-delà, pour les pays du Sud, inspire de nouvelles politiques et initiatives en direction des territoires porteurs de cette tendance.

En septembre 2015, l'adoption par les Nations unies, parmi les Objectifs de Développement durable (ODD), de l'Objectif 11 « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », a justement introduit une nouvelle donne dans la gouvernance urbaine qui rappelle l'exigence de la transformation radicale de la façon dont nous construisons et gérons nos espaces urbains.

Déjà, la mise en orbite du Plan Sénégal émergent à partir de 2014, indiquait clairement qu'il fallait distinguer les objectifs en termes de production et de contribution à la croissance, des préoccupations purement sociales et humanitaires, voire esthétiques qui doivent accompagner le développement urbain.

1. Ces objectifs sont encore confortés dans la phase II du PSE et s'accompagnent de la volonté politique de l'autorité qui est de **produire cent mille (100 000) logements sociaux en cinq (05) ans** mais aussi de rendre les villes du Sénégal belles et attrayantes dans le cadre des programmes « **Zéro déchets** » et « **Zéro bidonvilles** ».
2. En effet, si l'Axe I du PSE « Transformation structurelle de l'économie et croissance » met l'accent sur le caractère économique avec des objectifs d'accroissement de la production de logements, la promotion des matériaux de construction locaux et des entreprises nationales

de construction, l'Axe II « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » doit permettre d'améliorer les acquis sociaux (faciliter l'accès au logement), de valoriser le capital humain (renforcer les capacités des personnels) et de sauvegarder les milieux naturels (accroître la présence du végétal en milieu urbain et lutter contre les inondations) en améliorant la résilience, l'habitabilité et la durabilité de nos villes.

3. C'est pourquoi les projets et programmes du ministère sont fortement ancrés sur les référentiels dont s'est dotée la communauté internationale depuis quelques années ; on peut citer :
 - l'Agenda 2063 de l'Union africaine (Addis-Abeba, 31 janvier 2015) ;
 - les Objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies (New York, 25 septembre 2015) ;
 - l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015 ;
 - le Nouvel Agenda Urbain de ONU-Habitat (Habitat III, Quito, octobre 2016).
4. Ces référentiels, accompagnés d'une batterie d'indicateurs, constituent des balises pour la formulation des projets et programmes et la fixation des objectifs de développement.
5. Le premier chantier qui a été engagé, à savoir la politique de promotion de l'habitat social, a connu plusieurs acquis :
 - la mise en place de la commission d'agrément des promoteurs immobiliers ;
 - la loi d'orientation sur l'habitat social ;
 - la prise du décret n° 2017-595 du 24 avril 2017 approuvant et rendant exécutoire le Plan d'Urbanisme de Détails de Daga Kholpa et créant une Zone d' Aménagement concerté d'une superficie de 300 hectares ;
 - la prise du décret n° 2019-448 du 14 avril 2016 portant modalités d'application au bénéfice de l'habitat social, de l'article 472-VI du CGI ;
 - la prise de l'arrêté n°16072 du 03 novembre 2016 portant application de la loi n° 2015-20 du 24 novembre 2015 instituant un régime fiscal et douanier dérogatoire pour les promoteurs immobiliers engagés dans un programme de construction d'immeubles à usage de logement agréé par l'Etat.

II. ORIENTATIONS STRATAGIQUES

2.1. DIAGNOSTIQUE GLOBAL DU SECTEUR

L'analyse de la situation du secteur se fera à partir de la grille diagnostic comprenant les points suivants :

- la politique du gouvernement ;
- les réalisations du secteur en termes d'offres de biens et services ;
- la situation des bénéficiaires ou cibles des actions du secteur ;

- le diagnostic institutionnel et organisationnel du Ministère ;
- les forces et les faiblesses dans l'action du Département ;
- les opportunités et les contraintes du Ministère ;
- les enjeux et défis significatifs.

2.1.1. Les forces et les faiblesses dans l'action du Département

Les forces et faiblesses de l'action publique du Ministère découlent d'un diagnostic opérationnel qui a été fait de façon participative globalement puis confirmée et complétée lors d'un diagnostic analytique par sous-secteur. En plus des trois (3) sous-secteurs verticaux s'ajoutera le secteur horizontal concernant le pilotage stratégique et la gestion administrative et financière

2.1.1.1. Sous-secteur urbanisme

Le tableau ci-après résume les forces et les faiblesses relevées :

FORCES	FAIBLESSES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une volonté politique illustrée par un positionnement stratégique dans le PSE ; 2. Existence de textes législatifs et réglementaires organisant le secteur urbain ; 3. Réglementation, structuration et mise en place de fonds en matière de ZAC et de restructuration urbaine ; 4. Mise en œuvre du Code de l'Urbanisme ; 5. Longue tradition de planification spatiale (SDAU, PDU et PUD) et d'aménagement urbain (ZAC, Parcelles Assainies, HAMO, SCAT URBAM, SICAP SA, SN HLM, restructuration et régularisation foncière) ; 6. Renforcement de l'approche participative dans la planification et les opérations d'aménagement ; 7. Création de nouveaux pôles urbains ; 8. Disponibilité de l'Atlas «Villes du Sénégal sans bidonvilles». 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque d'articulation entre les textes de lois régissant le secteur urbain ; 2. Inadaptation de certains règlements particuliers d'urbanisme par rapport au contexte actuel ; 3. Retard dans la prise des décrets d'application de la loi d'orientation pour le raccordement aux réseaux publics des assiettes disponibles des coopératives ; 4. Pluralité des acteurs et manque de coordination dans les projets de développement urbain ; 5. Non maîtrise du foncier par les services de l'urbanisme et qui donne libre cours à des pratiques spéculatives abusives ; 6. Absence d'une stratégie nationale de restructuration urbaine et de régularisation foncière ; 7. Non disponibilité de normes en matière d'aménagement notamment d'un manuel de procédure normalisant les ratios pour le dimensionnement des équipements ; 8. Diversité des intervenants dans le contrôle et manque de coordination de leurs interventions ; 9. Obsolescence de nombreux plans d'urbanisme, non-conformité dans leur application et insuffisance de la couverture en documents de planification ; 10. Absence de mécanisme contraignant de respect du zoning prévu par les plans d'urbanisme ; 11. Insuffisance dans le contrôle de l'occupation du sol et de l'application des textes réglementaires et des documents de planification ; 12. Absence de dispositif de mise en œuvre des conclusions de l'Atlas« Villes du Sénégal sans bidonvilles ».

2.1.1.2. Sous-secteur habitat et construction

Le tableau ci après souligne les forces et les faiblesses constatées :

FORCES	FAIBLESSES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ediction de normes et règles en matière de construction de toutes catégories d'édifices ; 2. Existence d'un cadre législatif et réglementaire qui assure aux acteurs : entrepreneurs, développeurs, investisseurs, assureurs, concepteurs, constructeurs, un minimum de sécurité et de garanties dans leurs interventions ; 3. Mise en œuvre du Code de la Construction de 2009 qui définit les normes et règles en matière de construction de toutes les catégories d'édifices avec comme enjeu la promotion de la qualité, de la sécurité mais aussi de l'équité dans la réalisation de tous les ouvrages ; 4. Mesures favorables prévues par la loi d'orientation de l'habitat social ; 5. Mise en place d'un fonds de garantie du logement social (FOGALOG) ; 6. Mise en place de l'IGB ; 7. Professionnalisme avéré des sociétés immobilières publiques et privées ; 8. Dynamisme de la promotion immobilière coopérative ; 9. Dynamisme de l'auto construction, de l'autopromotion et de l'entreprenariat ; 10. Dématérialisation du permis de construire et réduction des délais d'instruction ; 11. Signature des contrats de performance (CDP) avec la SICAP SA et la SN HLM et agrément des Promoteurs privés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faiblesse du cadre réglementaire d'intervention des concessionnaires ; 2. Non-respect des normes et règles de construction ; 3. Déficit d'harmonisation dans la planification et l'exécution des travaux projets étatiques de construction et d'infrastructures ; 4. Absence d'un dispositif de gestion des espaces publics ; 5. Insuffisance des mécanismes de contrôle des matériaux de construction ; 6. Faible participation des sociétés concessionnaires au volet viabilisation des opérations d'aménagement ; 7. Absence de synergie entre les différents instruments de l'Etat que sont la SICAP SA, la SNHLM, la CDC, la CSS et l'IPRES qui poursuivent des programmes immobiliers autonomes ; 8. Faible niveau de production des sociétés immobilières publiques d'habitat planifié qui sont les cadres d'opérationnalisation des politiques de l'Etat en matière d'habitat ; 9. Manque de maîtrise de la demande étatique en services de construction et de bâtiment, 10. Manque de maîtrise, par les services étatiques, des initiatives privées de construction (particulièrement des projets de promoteurs immobiliers) ; 11. Faible force dissuasive de l'IGB ; 12. Faible capacité opérationnelle des entreprises locales de BTP pour certaines catégories de travaux ; 13. Déficit d'organisation et d'encadrement des acteurs du BTP ; 14. Absence d'une stratégie de promotion de l'habitat rural ; 15. Disparition de la location simple publique comme régulateur du coût du loyer.

2.1.1.3. Sous-secteur cadre de vie

Le tableau ci-dessous révèle les forces et les faiblesses du sous-secteur :

FORCES	FAIBLESSES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Volonté politique de préservation des espaces dédiés à l'agriculture urbaine ; 2. Longue expérience en aménagement paysager ; 3. Augmentation des investissements publics pour l'aménagement paysager ; 4. Existence d'offre de services urbains de proximité ; 5. Opérationnalité de la Fondation Droit à la Ville dans la restructuration et la régularisation foncière ; 6. Capitalisation d'expériences en termes de conception et de mise en œuvre de politiques urbaines, de lutte contre les occupations irrégulières et anarchiques ; 7. Dynamisme orienté vers la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, des associations professionnelles, des organisations communautaires de base, des organisations civiles et syndicales, des Groupements de Promotion féminine, des Associations de jeunes, des Organisations Non-Gouvernementales, etc. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Retard dans l'adoption de loi « PAYSAGES » ; 2. Absence de textes réglementaires pour protéger les espaces naturels urbains ; 3. Manque de synergie et de coordination entre les différents utilisateurs de l'espace public urbain ; 4. Absence d'un dispositif de gestion des espaces publics ; 5. Absence de cadre de concertation et de coordination fédérant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du cadre de vie ; 6. Absence d'un système d'information sur les villes et établissements humains et leur cadre de vie ; 7. Insuffisance de l'application des règlements d'urbanisme en matière d'espaces verts ; 8. Changements fréquents de destination des sites initialement réservés à des équipements verts dans les plans d'urbanisme ; 9. Insuffisance de l'application des textes relatifs au cadre de vie (code de l'environnement et de l'urbanisme sur le ratio d'espace vert par habitant) ; 10. Faible diversité de l'aménagement paysager pour atteindre la norme OMS (10 m² d'espaces verts aménagés par habitant) ; 11. Déficit de personnel technique qualifié : paysagistes, techniciens horticoles, architectes, urbanistes, ingénieurs, etc. ; 12. Appropriation insuffisante des équipements verts réalisés.

2.1.1.4. Sous-secteur pilotage et gestion administrative et financière

Le tableau ci-après rappelle les forces et les faiblesses de ce sous-secteur transversal :

FORCES	FAIBLESSES
<ol style="list-style-type: none">1. Intérêt portée par les plus hautes autorités à la planification stratégique et à la gestion axée sur les résultats2. Ouverture des agents à la planification stratégique et à la gestion axée sur les résultats3. le bon maillage territorial à la disposition du Ministère à travers les services déconcentrés de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture.4. Mise en place d'une Cellule juridique5. Opérationnalité de la Cellule des Etudes et de la Planification6. Mise en place d'une Cellule Genre7. Bonne maîtrise des procédures administratives et financières de l'Etat	<ol style="list-style-type: none">1. Léthargie du Conseil national de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie1. Faiblesse de la production législative et réglementaire2. Inexistence d'un système d'information répondant aux normes de gestion moderne3. Absence de trait d'union entre les différents dispositifs de suivi-évaluation des programmes4. Faiblesse des moyens des structures opérationnelles centrales5. Sous équipement des structures du Ministère en charge des actions des sous-secteurs6. Insuffisance de la communication interne et externe7. Faible prise en compte de l'approche genre dans les stratégies en place8. Absence d'un dispositif de gestion des compétences9. Insuffisance de ressources humaines qualifiées

2.1.2. Les opportunités et les contraintes du Ministère

Le tableau ci après souligne les opportunités qui s’offrent au département et met en face et les contraintes qui limitent son action :

OPPORTUNITES	CONTRAINTES
<p>2. Attractivité du Sénégal ;</p> <p>3. Forte volonté politique de prendre en charge le cadre de vie ;</p> <p>4. Promulgation de la loi d’orientation pour la promotion de l’habitat social ;</p> <p>5. Repositionnement stratégique du secteur dans le cadre du PSE ;</p> <p>6. Progression positive du classement du Sénégal dans le Doing Business ;</p> <p>7. Mesures fiscales incitatives (exonération de TAF, abaissement du taux de l’enregistrement, réduction des frais notariés à un forfait de 150 000 FCFA) ;</p> <p>8. Possibilité de mobilisation du foncier ;</p> <p>9. Disponibilité de partenaires techniques et financiers pour l’accompagnement ;</p> <p>10. Présence de fonds dédiés à la protection de l’environnement et au développement durable (DD) : FEM, Fonds vert climat, Fonds national climat etc. ;</p> <p>11. Intérêt plus grand accordé, au plan mondial, à la protection de l’environnement et à l’amélioration du cadre de vie ;</p> <p>12. Présence d’institutions financières publiques comme la BHS et la CDC et positionnement des banques commerciales dans le secteur ;</p>	<p>1. Faible qualification des ressources humaines dans les collectivités territoriales partenaires qui souffrent d’un grave déficit de compétences en matière d’urbanisme, d’habitat et du cadre de vie ;</p> <p>2. Faible capacité d’assistance et de contrôle des services étatiques ;</p> <p>3. Faible déconcentration des services du Département induisant une absence dans de nombreux départements du pays ;</p> <p>4. Externalisation du dispositif de financement du logement ;</p> <p>5. Faible participation de l’Etat, des collectivités territoriales et des services concessionnaires dans les opérations d’aménagement et d’équipement ;</p> <p>6. Désarticulation du tissu urbain ;</p> <p>7. Changements climatiques ;</p> <p>8. Insuffisances du système national de gestion des risques et de relèvement post-catastrophes dans les villes et établissements humains ;</p> <p>9. Développement populaire de l’habitat irrégulier et insalubre ;</p> <p>10. Faiblesse du niveau de revenu, d’épargne et de taux de bancarisation ;</p> <p>11. Evolution non maîtrisée de l’environnement des villes ;</p> <p>12. Progression des zones à restructurer et absence de clarification des réserves foncières dans les communes ;</p> <p>13. Faiblesse de l’industrialisation de la production de matériaux de construction ;</p> <p>14. Déclassement d’espaces naturels sensibles au profit de l’habitat et de l’industrie ;</p>

OPPORTUNITES	CONTRAINTES
<p>13. Forte demande en unités d'habitation par les populations ;</p> <p>14. Forte implication du secteur privé ;</p> <p>15. Possibilité de densification de l'habitat ;</p> <p>16. Présence des zones humides naturelles, notamment les «Niayes» favorables à des aménagements écologiques ;</p> <p>17. Besoins d'accompagnement des collectivités territoriales</p> <p>18. Chartes et conventions signées avec les ministères, les collectivités territoriales et les agences d'exécution et autres structures ;</p> <p>19. Nombreuses opportunités de partenariat, de rapprochement et de synergie dans le cadre de la Responsabilité sociétale de l'Entreprise ;</p> <p>20. Développement d'industries de matériaux de construction dans un environnement minéral riche de potentialités en divers matériaux ;</p> <p>21. Volonté politique présidentielle de coordonner la construction de bâtiments et édifices publics.</p>	<p>15. Dispositif de financement des ménages à revenus faibles et /ou irréguliers, insuffisant ;</p> <p>16. Ouverture non contrôlée aux marchés extérieurs pour l'importation de matériaux de construction ;</p> <p>17. Accès difficile aux services financiers et techniques ;</p> <p>18. Difficultés d'accès au foncier des sociétés immobilières publiques ;</p> <p>19. Absence de financement public des VRD en appui aux promoteurs immobiliers et coopératives d'habitat ;</p> <p>20. Faible priorité accordée au financement du secteur ;</p> <p>21. Déficit de conscience civique des populations par rapport aux exigences d'un cadre de vie adéquat ;</p> <p>22. Paupérisation généralisée dans les quartiers suburbains surpeuplés ;</p> <p>23. Recrudescence des catastrophes naturelles telles que les inondations et l'érosion côtière ;</p> <p>24. Insuffisance des moyens des services techniques de l'Etat, des collectivités territoriales et organisations de base intervenant dans le domaine ;</p> <p>25. Absence de décharge répondant aux normes environnementales.</p>

2.1.3. Les enjeux et défis significatifs du secteur

2.1.3.1. Défis du secteur

Les défis qui résultent des contraintes du sous-secteur portent sur :

- l'adaptation de la qualification et de l'effectif des ressources humaines du département aux besoins des structures en charge des sous-secteurs ;
- la départementalisation des services du Ministère pour la prévention, partout au Sénégal, de l'urbanisation anarchique, des constructions hors normes et de la dégradation du cadre de vie ;
- la rationalisation et l'automatisation des procédures de pilotage et de gestion conduisant à se doter d'une capacité de production à temps réel des informations nécessaires à la prise de décision mais aussi à l'obligation de rendre compte aux Sénégalais des résultats de l'action publique ;
- l'optimisation et la numérisation de la gestion du foncier pour la rationalisation des assiettes dans le cadre d'une politique globale d'aménagement urbain ;
- la maîtrise des terres disponibles et leur préservation contre l'occupation irrégulière qui impose que les services du ministère soient présents dans tous les départements du Sénégal ;
- l'exercice effectif par les autorités locales de leurs responsabilités en matière d'urbanisme conformément aux textes législatifs et réglementaires sur le transfert de compétences ;
- la maîtrise de la demande d'habitat solvable (particulièrement la demande d'habitat social) pour tirer vers la solvabilité le maximum de demandeurs avec une combinaison de facilités d'accès au foncier aménagé et d'incitations fiscales et/ou domaniales ;
- le contrôle parfait de l'offre qualitative et quantitative d'habitat en terme de capacité de réponse adaptée à la demande mais aussi en terme de réponse à la demande sociale effective telle que définie par le Département ;
- la conscientisation de tous les acteurs (populations, OCB, CL et partenaires) sur l'importance de la prise en compte de la qualité du cadre de vie pour le développement durable ;
- la coordination des interventions adossée à une synergie des acteurs pour une plus grande efficacité de toutes les actions.

2.1.3.2. Enjeux du secteur

Les enjeux principaux de ce sous-secteur tournent autour de l'impératif :

- de maîtriser parfaitement le niveau de progression des indicateurs de développement qui renseignent sur la marche de chaque sous-secteur vers les objectifs fixés au département ;
- d'instituer dans toutes les agglomérations urbaines la planification de l'occupation de l'espace et sa réalisation conforme, et de produire des parcelles viabilisées suffisantes ;
- de résorber irréversiblement le stock d'habitat spontané et insalubre dans le cadre d'un dispositif entièrement dirigé par les collectivités territoriales ;
- de baisser considérablement la part du coût du service du logement dans le budget des ménages afin de relever le niveau d'épargne des sénégalais en vue de développer considérablement l'investissement domestique ;
- de réussir à intégrer dans les comportements et les réflexes des Sénégalais la dimension qualité du cadre de vie ; cela passe par une obligation de l'intégrer dans tous les programmes qui impactent sur la gestion des villes et établissements humains.

2.2. OBJECTIFS DU SECTEUR

En ayant en mire la vision du secteur : « **UNE URBANISATION DURABLE ET INCLUSIVE POUR UN SENEGAL EMERGENT EN 2035** » et consciente de l'importance et du contenu de la mission assignée par le Chef de l'Etat, l'objectif général de développement du département dans les cinq années à venir est de « **Rendre le logement accessible au plus grand nombre dans un cadre de vie inclusif, sur, résilient et durable** ».

2.2.1. Objectifs stratégiques

Cet objectif général sera atteint dans le cadre de trois (3) axes stratégiques qui structurent la politique sectorielle du Ministère à savoir :

- ✓ Axe stratégique 1 : Renforcement de la planification et de l'aménagement urbains ;
- ✓ Axe stratégique 2 : Promotion de l'accès au logement décent et aux équipements collectifs de qualité ;
- ✓ Axe stratégique 3 : Amélioration du cadre de vie et de l'hygiène publique.

2.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis au niveau de chaque programme :

Programme 1 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative

- ☞ Assurer l'efficacité du pilotage budgétaire
- ☞ Améliorer la gouvernance administrative
- ☞ Assurer la gestion des ressources humaines et matérielles

Programme 2 : Aménagement et développement urbain

- ☞ Assurer une bonne gouvernance du programme
- ☞ Anticiper le développement urbain
- ☞ Rendre viables les villes et établissements humains
- ☞ Réduire les délais d'acquisition des droits au logement

Programme 3 : Logement, construction d'équipements et d'infrastructures publics

- ☞ Faciliter l'accès au logement
- ☞ Assurer une bonne gouvernance du programme
- ☞ Couvrir la demande en édifices publics
- ☞ Réduire les risques d'effondrement dans les constructions

Cadre de vie

- ☞ Assurer une bonne gouvernance du programme
- ☞ Assainir les espaces publics
- ☞ Assurer la salubrité et la propreté des villes et établissements humains
- ☞ Améliorer l'attractivité de l'espace public des villes et établissements humains
- ☞ Lutter efficacement et durablement contre les inondations surtout dans les zones prioritaires sur toute l'étendue du territoire national.

PRESENTATION DES PROGRAMMES

2.2.3. Pilotage, gestion et coordination administrative

Le programme « **Pilotage, gestion et coordination administrative** » s'inscrit dans l'Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité et sert d'outil de gouvernance au sein du département. Il constitue également un programme support commun à tous les ministères.

Ce programme est transversal et est porté par la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE), le Cabinet du Ministre, les structures du Secrétariat général (la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi Evaluation, le Bureau du Courrier commun, la Cellule de Passation des Marchés publics, la Cellule Genre et Équité, la Cellule des Affaires juridiques), l'Inspection interne, le Service de la Communication et de la Documentation, les 14 Divisions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH) et les 18 Services départementaux de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDUH).

Le programme « **Pilotage, Gestion et coordination administrative** », est l'un des quatre programmes du ministère, créé dans l'objectif de « **Promouvoir la bonne gouvernance dans les politiques, les programmes et les administrations publiques** ».

Les actions du programme sont :

- 1) **Renforcement du pilotage et de la coordination administrative** pour assurer l'efficacité du pilotage budgétaire ;
- 2) **Amélioration du dispositif législatif et réglementaire** pour améliorer la gouvernance administrative ;
- 3) **Renforcement des Equipements et des capacités des agents** pour assurer la gestion des ressources humaines et matérielles.

La mise en œuvre des différents projets du programme va permettre, pour l'année 2020, d'atteindre les résultats suivants :

- le pilotage, la gestion et le suivi budgétaires sont performants ;
- le pilotage, la gestion et le suivi budgétaires sont performants ;
- la gouvernance du secteur est améliorée ;
- les services sont dotés d'équipements modernes et de ressources humaines qualifiées.

Le tableau ci-après illustre la cartographie du programme :

Programme	Structure	Projet
	Cabinet du Ministre	

Programme	Structure	Projet
P1 : Pilotage, Coordination et gestion administrative	Cellule des Etudes et de la Planification et Suivi-évaluation (CEP)	
	Cellule de passation des marchés publics (CPM)	
	Cellule du genre et de l'Équité (CGE)	
	Cellule des affaires juridiques (CAJ)	
	Inspection interne (II)	
	Service de la Communication et de la Documentation (SCD)	
	Les 14 Divisions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH)	
	Les 18 Services départementaux de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDUH)	
	Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE)	Programme d'Équipement et de Modernisation des services (PEMOS) Projet d'appui aux ministères dans les sphères de Diamniadio

2.2.4. Aménagement et développement urbains

Le programme « **Aménagement et développement urbains** », est l'un des quatre programmes du ministère, créé dans l'objectif de « **Assurer un meilleur développement des villes et autres grandes agglomérations** ».

Les projets et/ou activités des actions du programme sont mis en œuvre d'une part par la Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA) à travers la Direction du Développement urbain durable, de la Planification urbaine et de la Réglementation (DDUDPLUR), de la Direction de la Promotion des Pôles urbains (DPPU), de la Direction de l'Urbanisme opérationnel (DUO), de la Direction de l'Architecture (DA), la Fondation Droit à la Ville (FDV) et le Programme national d'Aménagement et de Modernisation des Villes religieuses (PNAMVR) et d'autre part

par la Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose

Les actions qui composent le programme sont les suivantes :

1. **Gestion administrative et financière** pour assurer une bonne gouvernance du programme ;
2. **Planification urbaine** pour anticiper le développement urbain ;
3. **Opérations d'aménagement urbain** pour rendre viables les villes et établissements humains ;
4. **Gestion des procédures** pour réduire les délais d'acquisition des droits au logement et assister l'Etat, les Collectivités territoriales et les populations dans le domaine architectural.

L'action « Gestion administrative et financière » sert de pilotage du programme.

La mise en œuvre de l'action « Planification urbaine » permet de doter les villes de document de planification urbaine pour éviter l'occupation irrégulière du sol et par ricochet les bidonvilles. Il faudra à cet effet noter que le taux de couverture de 7% en 2019 reste très faible et cela ne plaide pas pour une bonne gestion des établissements humains.

A travers l'action « Opérations d'aménagement urbain » la promotion des pôles urbains, les Zones d'Aménagement concerté (ZAC) et la lutte contre les bidonvilles seront poursuivis sur toute l'étendue du territoire. Il s'agira à cet effet de mettre du foncier bien aménagé à la disposition des promoteurs immobiliers publics et privés agréés pour la construction de logements sociaux et de mettre en œuvre le projet « zéro bidonville » (PROZEBID) qui consiste à restructurer tous les quartiers non et mal lotis.

Concernant l'action relative à la gestion des procédures, il sera mis en œuvre l'extension de la Télé-demande d'Autorisation de Construire (TeleDAC) dans les autres régions mais aussi poursuivre l'automatisation des actes relatifs aux droits au logement (Certificat de conformité autorisation de construire, Autorisation de lotir, Certificat de conformité des autorisations de lotir, Certificat d'urbanisme, Certificat de démolir). Il s'y ajoute l'assistance architecturale de l'Etat et des Collectivités territoriales dans la construction d'édifices publics et des populations.

En 2020, les résultats attendus sont les suivants :

- l'élaboration de documents de planification urbaine (PDU, PUD et SDAU) avec comme objectif principal la couverture universelle des villes en documents de planification urbaine ;
- l'aménagement de superficie conséquente pour la production de logements ;
- la lutte contre l'occupation irrégulière et les bidonvilles ;

- la production de parcelles viabilisées à travers les Zones d'Aménagement concerté (ZAC et les lotissement d'extension ;
- l'extension de téléDAC dans les régions ;
- l'assistance architecturale et l'organisation de concours d'architecture pour la construction des édifices publics.

Le tableau ci-après illustre la cartographie du programme :

Programme	Structure	Projet
P2 : Gestion et aménagement urbains	Direction générale de l'urbanisme et de l'Architecture (DGUA)	
	Direction du développement urbain durable, de la planification urbaine et de la réglementation (DDUDPUR)	Programme spécial de planification urbaine
		Projet de modernisation de la ville de Touba
		Projet de modernisation de la ville de Tivaouane
	Direction des Pôles urbains (DPU)	Projet d'aménagement et d'équipement des pôles urbains
		Projet Habitat III
	Direction de l'Urbanisme opérationnel (DUO)	Programme de promotion des ZAC
		Fonds de Restructuration et de Régularisation foncière (FORREF)
		Fonds pour l'amélioration de l'habitat et de l'Urbanisme (FAHU)
		Programme zéro bidonville (PROZEBID)
		Projet d'assainissement et de restructuration de Hann et petit Mbaou
		Projet de rénovation urbaine du triangle Sandaga, Mosquée omarienne et ex Camp Lat Dior

Programme	Structure	Projet
	Direction de l'Architecture (DA)	Projet de sauvegarde et de revalorisation urbaine durable de l'île de Gorée
		Programme TELEDAC
	Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU)	Projet d'efficacité énergétique dans les édifices religieux (contrepartie Sénégalaise pour la coopération espagnole)
		Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU)
	Unité de Coordination du Programme Zéro Bidonvilles	Assainissement, voirie et réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio (DGPU)
	Programme national d'Aménagement et de Modernisation des Villes religieuses (PNAMVRS)	Programme national d'Aménagement et de Modernisation des Villes religieuses (PNAMVRS)
		Projet d'aménagement des pence de Dakar (ex 12 pence Lebou)

2.2.5. Logement, Construction d'Equipements et d'Infrastructures publics

Le programme « **Logement, Construction d'Equipements et d'Infrastructures publics** », est l'un des quatre programmes du ministère, créé dans l'objectif de « **Promouvoir l'accès au logement, la construction et la réhabilitation des édifices publics et le respect des normes** ».

Les actions du programme sont les suivantes :

- 1) **Gestion administrative et financière** pour assurer une bonne gouvernance du programme ;
- 2) **Promotion de l'habitat social** pour faciliter l'accès au logement ;

- 3) **Construction et réhabilitation des bâtiments et édifices publics** pour couvrir la demande en édifices publics ;
- 4) **Contrôle de la qualité des matériaux, de la sûreté et de la sécurité des constructions** pour réduire les risques d'effondrement dans les constructions.

Les projets et/ou activités des actions du programme sont mis en œuvre par la Direction générale de la Construction et de l'Habitat (DGCH) à travers la Direction de la Promotion de l'Habitat social (DPHS), la Direction de la Construction (DCONS), la Direction de la Régulation et du Suivi des Politiques de Logement (DRSPL), l'Inspection générale des Bâtiments (IGB) et l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics (ACBEP). Ces structures seront accompagnées par l'Agence de Gestion du Patrimoine Bati de l'Etat (AGPBE) et l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public (AGETIP) qui a en charge la modernisation des marchés de Kaolack et Diourbel.

La mise en œuvre des différents projets dudit programme va permettre, pour l'année 2019, d'atteindre les résultats suivants :

- la production de logements sociaux ;
- la construction des cités ministérielles ;
- la construction des sièges des 12 Penc Lebou ;
- la modernisation des villes religieuses ;
- la construction des marchés de Kaolack et Diourbel ;
- le contrôle des nouvelles constructions pour le respect des normes édictées par le Code mais aussi des bâtiments menaçant ruine.

Le tableau ci-après illustre la cartographie du programme :

Programme	Structure	Projet
P3: logement, construction d'équipement et d'infrastructures publics	Direction générale de la Construction et de l'Habitat (DGCH)	Programme d'accélération de l'offre en habitat social (PAOHS)
	Direction de la Construction (DCONS)	Achèvement des projets de l'ex PAPCREE
		Projet d'écosystème de construction
		Programme de modernisation des marchés : Appui aux collectivités territoriales volet construction
Direction de la Promotion de l'Habitat social (DPHS)	Programme national habitat social coopératif	

Programme	Structure	Projet	
	Inspection générale des Bâtiments (IGB)	Projet d'éradication des bâtiments menaçant ruine	
	Direction de la Régulation et du Suivi des Politiques de Logement (DRSPL)		
	Agence de Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat (AGPBE)		Construction cité ministérielle
			Programme de réhabilitation des bâtiments administratifs à usage de bureau au niveau des régions
			Loyers des bâtiments administratifs
	Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics (ACBEP)		
	Programme de construction de logements sociaux (Convention Etat du Sénégal /BHS)		
	Programme de Modernisation des Marchés de Syndicat, Pikine, Sandaga, Ziguinchor, Diourbel et Kaolack (AGETIP)		
Projet « Une Famille Un Toit » (PFT) ;			

2.2.6. Cadre de vie

Le programme « **Cadre de vie** » est l'un des plus importants du département qui a pour objectif de « **Promouvoir un cadre de vie durable et décent dans les villes et établissements humains** ».

Les projets et/ou activités des actions du programme seront mises en œuvre par la Direction générale du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique (DGCVHP) à travers la Direction des Paysages urbains et des Espaces publics (DPUPEP), la Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique (DPHP), la Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel (DSPI) et la Direction de la Lutte contre les Encombres

(DLE). Ces directions seront accompagnées par l'Unité de Coordination et de Gestion des déchets solides (UCG).

Les actions qui composent le programme sont les suivantes :

- **Gestion administrative et financière** pour assurer une bonne gouvernance du programme ;
- **Lutte contre l'occupation de l'espaces publics** pour assainir les espaces publics ;
- **Lutte contre l'insalubrité et promotion de la propreté dans les espaces publics** pour assurer la salubrité et la propreté des villes et établissements humains ;
- **Aménagement paysager et équipement des espaces publics** pour améliorer l'attractivité de l'espace public des villes et établissements humains.

La première action sert de gouvernance du programme.

L'atteinte de la deuxième action sera effective à travers la mise en œuvre du programme national de lutte contre les encombrements.

Les activités de collecte des déchets et la sensibilisation des populations sur l'hygiène publique et la propreté serviront de projets phares pour la mise en œuvre de la troisième action du programme.

Par ailleurs, des aménagements paysagers seront réalisés en mettant en œuvre le programme national d'aménagement paysager et le projet villes vertes.

La mise en œuvre des différents projets du programme va permettre, pour l'année 2019, d'atteindre les résultats suivants :

- Les espaces publics irrégulièrement occupés sont désencombrés ;
- La propreté des espaces publics est assurée ;
- Les espaces publics sont attractifs ;
- le dispositif de collecte et de balayage est amélioré ;
- les risques d'inondation sont réduits.

Le tableau ci-après illustre la cartographie du programme :

Programme	Structure	Projet
P4 : Cadre de vie	Direction générale du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique (DGCVHP)	Programme national d'Amélioration du Cadre de Vie (PNAC)
	Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique (DPHP)	Programme zéro déchet

Programme	Structure	Projet
	Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel (DSPI)	
	Direction des Paysages urbains et des Espaces publics (DPUEP)	Programme national d'aménagement des espaces publics (PNAEP)
		Programme villes vertes
	Direction de la Lutte contre les Encombres (DLE)	Programme national de lutte contre les encombrements (PNLE)
	Unité de Coordination et de Gestion des déchets (UCG)	Projet de gestion des déchets solides municipaux (PROMOGED)
	Projet de Construction de Logements sociaux et de Lutte contre les Bidonvilles (PCLSLB)	Projet d'atténuation des effets induits par les inondations
Unité de Gestion du Programme Zéro déchets		

2.3. BUDGETISATION A MOYEN TERME

Programme	2020		2021		2022		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_1014 Pilotage, gestion et coordination administrative	2 215 000 000	1 812 302 784	-	1 021 000 000	-	1 033 000 000	2 215 000 000	3 866 302 784
P_2045 Aménagement et développement urbains	32 315 642 649	10 319 339 000	8 500 000 000	11 640 000 000	8 500 000 000	11 517 235 701	49 315 642 649	33 476 574 701
P_2046 Logement, Construction d'Equipements et d'Infrastructures publics	206 456 878 690	39 772 670 161	574 000 000	23 515 000 000	574 000 000	22 345 000 000	207 604 878 690	85 632 670 161
P_2047 Cadre de vie	188 969 906 478	23 729 420 206	50 000 000	15 376 879 478	50 000 000	14 860 000 000	189 069 906 478	53 966 299 684
Total général	429 957 427 817	75 633 732 151	9 124 000 000	51 552 879 478	9 124 000 000	49 755 235 701	448 205 427 817	176 941 847 330

2.4. BUDGET

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de Personnel		1 157 458 880		-		-
Biens et services		709 080 000		671 000 000		583 000 000
Transferts Courants		29 224 000 000		23 430 000 000		22 300 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	204 698 162 000	3 880 000 000	50 000 000	1 050 000 000	50 000 000	1 050 000 000
Transfert en capital	225 259 265 817	40 663 193 271	9 074 000 000	26 401 879 478	9 074 000 000	25 822 235 701
Total général	429 957 427 817	75 633 732 151	9 124 000 000	51 552 879 478	9 124 000 000	49 755 235 701

III. ANNEXES

3.1. Annexes n°1 : Tableau budgétisation des programmes par nature de dépenses

Programme	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
P_1014 Pilotage, gestion et coordination administrative	Dépenses de Personnel	-	606 722 784
	Biens et services	-	305 580 000
	Transferts Courants	-	400 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	2 215 000 000	500 000 000
	Transfert en capital		
Total P_1014		2 215 000 000	1 812 302 784

Programme	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
P_2045 Aménagement et	Dépenses de Personnel		213 339 000
	Biens et services 28		256 000 000

développement urbains	Transferts Courants		150 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat		
	Transfert en capital	32 315 642 649	9 700 000 000
Total P_2045		32 315 642 649	10 319 339 000

Programme	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
P_2046 Logement, Construction d'Equipements et d'Infrastructures publics	Dépenses de Personnel		187 166 000
	Biens et services		71 500 000
	Transferts Courants		16 574 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	32 000 000 000	130 000 000
	Transfert en capital	174 456 878 690	22 810 004 161
Total P_2046		206 456 878 690	39 772 670 161

Programme	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
P_2047 Cadre de vie	Dépenses de Personnel		150 231 096
	Biens et services		76 000 000
	Transferts Courants		12 100 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	170 483 162 000	3 250 000 000
	Transfert en capital	18 486 744 478	8 153 189 110
Total P_2047		188 969 906 478	23 729 420 206

3.2. Annexes n°2 : Tableau sur l'évolution des résultats techniques attendus

- **Programme Pilotage gestion et coordination administrative**

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
Assurer l'efficacité du pilotage budgétaire	Le pilotage, la gestion et le suivi budgétaires sont performants	Renforcement du pilotage et de la coordination administrative	Taux d'exécution budgétaire	80%	85%	85%
			Nombre de documents budgétaires produits à bonne date	9	8	8
Améliorer la gouvernance administrative	La gouvernance du secteur est améliorée	Amélioration du dispositif législatif et réglementaire	Taux de réduction des manquements notés par les auditeurs de l'ARMP	35%	25%	15%
			Nombre d'indicateurs sexo-spécifiques renseignés	5	7	10
Assurer la gestion des ressources humaines et matérielles	Les services sont dotés d'équipements modernes et de ressources humaines qualifiées	Renforcement des Equipements et des capacités des agents	Taux de satisfaction des demandes en équipements	75%	80%	90%
			Taux de satisfaction des demandes de formation	65%	75%	85

▪ **Programme aménagement et développement urbains**

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
Assurer une bonne gouvernance du programme	La gestion administrative et financière est efficace	Gestion administrative et financière	Taux d'exécution budgétaire du programme	80%	85%	95%
			Niveau de satisfaction du personnel	70%	80%	90%

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
Anticiper le développement urbain	L'ensemble des communes du Sénégal disposent de documents de planification urbaine	Planification urbaine	Le pourcentage de communes disposant de PDU	15%	20%	30%
Rendre viables les villes et établissements humains	Les aménagements programmés sont réalisés	Opérations d'aménagement urbain	Nombre de parcelles viabilisées	5 000	7 000	10 000
			Niveau de production de logement sociaux	100%	100%	100%
			Proportion d'assiettes foncières aménagées (ha)	44%	69%	99%
			Nombre de personnes sorties des taudis (H/F)	25 000	30 000	35 000
Réduire les délais d'acquisition des droits au logement	L'acquisition des actes d'urbanisme est facilitée	Gestion des procédures	Taux de procédures dématérialisées	40%	45%	50%
			Délai de délivrance de l'autorisation de construire	28	28	28

▪ **Programme Logement, construction d'équipements et d'infrastructures publics**

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
Assurer une bonne gouvernance du programme	La gestion administrative et financière est efficace	Gestion administrative et financière	Taux d'exécution budgétaire du programme	80%	85%	90%

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
			Niveau de satisfaction du personnel (H/F)	70%	80%	90%
Faciliter l'accès au logement	L'accessibilité au logement social est améliorée	Promotion de l'habitat social	Niveau du déficit en logements	310 000	320 000	325 000
Couvrir la demande en édifices publics	La demande de bâtiments et d'édifices publics est satisfaite	Construction et réhabilitation des bâtiments et édifices publics	Niveau de réalisation des édifices publics programmés	30%	45%	65%
Réduire les risques d'effondrement dans les constructions	Les constructions respectent les normes	Contrôle de la qualité des matériaux, de la sûreté et de la sécurité des constructions	Nombre d'actes de péril émis et signés	2 000	3 000	5 000
			Nombre d'effondrement	50	40	20

▪ **Programme Cadre de vie**

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
Assurer une bonne gouvernance du programme	La gestion administrative et financière est efficace	Gestion administrative et financière	Taux d'exécution budgétaire du programme	80%	85%	90%
			Niveau de satisfaction du personnel (H/F)	70%	85%	90%
Assainir les espaces publics	Les espaces publics irrégulièrement occupés sont désencombrés	Lutte contre l'occupation irrégulière de l'espace public	Nombre de sites libérés	20	25	30

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
Assurer la salubrité et la propreté des villes et établissements humains	La propreté des espaces publics est assurée	Lutte contre l'insalubrité et promotion de la propreté dans les espaces publics	Niveau de satisfaction des populations sur l'hygiène publique	50%	60%	75%
			Tonnage des déchets collectés	1 500 000	1 700 000	1 800 000
Améliorer l'attractivité de l'espace public des villes et établissements humains	Les espaces publics sont attractifs	Aménagement paysager et équipement des espaces publics	Superficie d'espaces publics aménagée (ha)	84	87	100
Lutter efficacement et durablement contre les inondations surtout dans les zones prioritaires sur toute l'étendue du territoire national	Les ouvrages structurants et les 700 logements sont réalisés dans les zones prioritaires	Lutte contre les inondations	Niveau de satisfaction des populations concernées	80%	90%	95%
	Les zones d'inondation sont restructurées		Niveau des aménagements (ha)	70%	80%	90%

3.3. Annexes n°3 : Tableau des sources de financement par programme

Actions	Projet	Source de financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
Amélioration du dispositif législatif et réglementaire		-	-	-
Renforcement du pilotage et de la coordination administrative				

Actions	Projet	Source de financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
Renforcement des Equipements et des capacités des agents	Projet d'équipement et de modernisation des services (PEMOS)	500 000 000	-	500 000 000
Total programme Pilotage, gestion et coordination administrative		500 000 000	-	500 000 000

Actions	Projet	Source de financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
Gestion administrative et financière				-
Planification urbaine	Programme national de planification urbaine	700 000 000		700 000 000
Opérations d'aménagement urbain	Urbanisme opérationnel	200 000 000		200 000 000
	Assainissement urbain et voiries et réseaux divers du Pôle urbain de Diamniadio/plan d'assainissement de Diamniadio	5 000 000 000		5 000 000 000
	Programme spécial des cités religieuses	1 600 000 000		1 600 000 000
	Travaux Pôles urbains de Diamniadio	3 000 000 000		3 000 000 000
	Projet d'aménagement des penc de la région de Dakar	400 000 000		400 000 000
Gestion des procédures	Projet d'extension de TELEDAC	-		-
	Projet de sauvegarde et de revalorisation	-		-

Actions	Projet	Source de financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
	urbaine durable de l'île de Gorée			
Total programme Aménagement et développement urbains		10 900 000 000	-	10 900 000 000

Actions	Projet	Source de financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
Gestion administrative et financière				-
Promotion de l'habitat social	Programme national Habitat social Coopératif	130 000 000		130 000 000
	Programme d'Accélération de l'Offre en Habitat social	440 000 000		440 000 000
	Projet "Une Famille - Un Toit"	400 000 000		400 000 000
Construction et réhabilitation des bâtiments et édifices publics	Achèvement portefeuille de projets de l'ex PAPCREE	174 000 000		174 000 000
	Construction cité ministérielle	10 000 000 000		10 000 000 000
	Programme de construction de logement sociaux	711 000 000		711 000 000
	Programme de modernisation des marchés syndicat Pikine Sandaga Ziguinchor Diourbel et Kaolack	-		-
	Programme de réhabilitation des bâtiments administratifs à	-		-

Actions	Projet	Source de financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
	usage de bureau au niveau des régions			
	Projet d'appui à l'agence de construction des bâtiments et édifices publics	-		-
Contrôle de la qualité des matériaux, de la sûreté et de la sécurité des constructions				-
Total programme Logement, construction d'équipements et d'infrastructures publics		11 855 000 000	-	11 855 000 000

Actions	Projet	Source de financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
Gestion administrative et financière				-
Lutte contre l'occupation irrégulière de l'espace public	Programme national de lutte contre les encombrements	1 043 324 110		1 043 324 110
Aménagement paysager et équipement des espaces publics	Programme national d'aménagement des espaces publics	50 000 000		50 000 000
	Programme spécial villes vertes pour l'emploi	1 500 000 000		1 500 000 000
Lutte contre l'insalubrité et promotion de la propreté dans les espaces publics	Projet de gestion des déchets solides municipaux du Sénégal	1 000 000 000		1 000 000 000

Actions	Projet	Source de financement		Montant total
		Ressources internes	Ressources externes	
Lutte contre les inondations	Projet d'atténuation des effets induits par les inondations dans la région de Dakar	400 000 000		400 000 000
Total programme Cadre de vie		3 993 324 110	-	3 993 324 110

ANNEXE PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE - PAP

PAP - PROGRAMMES PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Nom du programme : Pilotage, gestion et coordination administrative

Prénom et nom du Responsable de programme : Elhadji Abdoulaye GUEYE

Fonction : Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement

L'année 2020 correspond à la deuxième année de mise en œuvre du PAP II du PSE mais aussi à la généralisation du budget programme à l'échelle de tous les ministères au Sénégal.

Le programme « **Pilotage, gestion et coordination administrative** » s'inscrit dans l'Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité et sert d'outil de gouvernance au sein du département. Il constitue également un programme support commun à tous les ministères.

Ce programme est transversal et est porté par la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE), le Cabinet du Ministre, les structures du Secrétariat général (la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi Evaluation, le Bureau du Courier commun, la Cellule de Passation des Marchés publics, la Cellule Genre et Equité, la Cellule des Affaires juridiques), l'Inspection interne, le Service de la Communication et de la Documentation, les 14 Divisions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH) et les 18 Services départementaux de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDUH).

Le programme « **Pilotage, Gestion et coordination administrative** », est l'un des quatre programmes du ministère, créé dans l'objectif de « **Promouvoir la bonne gouvernance dans les politiques, les programmes et les administrations publiques** ».

Les actions du programme sont :

- 4) **Renforcement du pilotage et de la coordination administrative** pour assurer l'efficacité du pilotage budgétaire ;
- 5) **Amélioration du dispositif législatif et réglementaire** pour améliorer la gouvernance administrative ;
- 6) **Renforcement des Equipements et des capacités des agents** pour assurer la gestion des ressources humaines et matérielles.

La mise en œuvre des différents projets du programme va permettre, pour l'année 2020, d'atteindre les résultats suivants :

- le pilotage, la gestion et le suivi budgétaires sont performants ;
- le pilotage, la gestion et le suivi budgétaires sont performants ;
- la gouvernance du secteur est améliorée ;
- les services sont dotés d'équipements modernes et de ressources humaines qualifiées.

Ce document sera articulé autour des points suivants :

- ✓ Présentation du cadre de performance du programme ;
- ✓ Présentation des crédits du programme ;
- ✓ Justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure

I. CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME

Programme	Structure	Projet	
P1 : Pilotage, Coordination et gestion administrative	Cabinet du Ministre		
	Cellule des Etudes et de la Planification et Suivi-évaluation (CEP)		
	Cellule de passation des marchés publics (CPM)		
	Cellule du genre et de l'Équité (CGE)		
	Cellule des affaires juridiques (CAJ)		
	Inspection interne (II)		
	Service de la Communication et de la Documentation (SCD)		
	Les 14 Divisions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH)		
	Les 18 Services départementaux de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDUH)		
	Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE)		Programme d'Équipement et de Modernisation des services (PEMOS)
			Unité de Gestion du Programme Zéro déchets
			Unité de Coordination du Programme Zéro Bidonvilles
			Projet d'appui aux ministères dans les sphères de Diamniadio

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
Assurer l'efficacité du pilotage budgétaire	Le pilotage, la gestion et le suivi budgétaires sont performants	Renforcement du pilotage et de la coordination administrative	Taux d'exécution budgétaire	80%	85%	85%
			Nombre de documents budgétaires produits à bonne date	9	8	8

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
Améliorer la gouvernance administrative	La gouvernance du secteur est améliorée	Amélioration du dispositif législatif et réglementaire	Taux de réduction des manquements notés par les auditeurs de l'ARMP	35%	25%	15%
			Nombre d'indicateurs sexo-spécifiques renseignés	5	7	10
Assurer la gestion des ressources humaines et matérielles	Les services sont dotés d'équipements modernes et de ressources humaines qualifiées	Renforcement des Equipements et des capacités des agents	Taux de satisfaction des demandes en équipements	75%	80%	90%
			Taux de satisfaction des demandes de formation	65%	75%	85

II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

2.1. Récapitulatif des crédits par nature de dépense et coût

Programme	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
P_1014	Dépenses de Personnel	-	606 722 784
	Biens et services	-	305 580 000
	Transferts Courants	-	400 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	2 215 000 000	500 000 000
	Transfert en capital		
Total P_1014		2 215 000 000	1 812 302 784

2.2. Récapitulatif des actions par grande nature de dépense et coût

Action	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
Amélioration du dispositif législatif et réglementaire	Dépenses de Personnel		4 347 000
	Biens et services		17 680 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	-	-
Renforcement du pilotage et de la coordination administrative	Dépenses de Personnel		353 583 784
	Biens et services		188 980 000
	Transferts Courants		250 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	-	-
Renforcement des Equipements et des capacités des agents	Dépenses de Personnel		248 792 000
	Biens et services		305 580 000
	Transferts Courants		400 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	2 215 000 000	500 000 000
	Transfert en capital	-	-

III. JUSTIFICATION DE L'EVOLUTION DES CREDITS PAR RAPPORT AUX DEPENSES EFFECTIVES DE L'ANNEE ANTERIEURE.

3.1 Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année N-1	Année N	Variation	Justification
Personnel		606 722 784		
Biens et services		305 580 000		
Transferts courants		400 000 000		
Investissements exécutés par l'Etat		500 000 000		
Transferts en capital		-		
Total		992 000 000		

3.1.1 Dépense de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Renforcement des Equipements et des capacités des agents	Hierarchie A	34	297 304 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Renforcement des Equipements et des capacités des agents	Hierarchie B	38	191 617 752
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Renforcement des Equipements et des capacités des agents	Hierarchie C	9	38 764 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Renforcement des Equipements et des capacités des agents	Hierarchie D	20	79 037 032
Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative			101	606 722 784

PAP – PROGRAMME AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAINS

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Nom du programme : **Aménagement et développement urbains**

Prénom et nom du Responsable de programme : Omar SOW

Fonction : Directeur général de l'Urbanisme et de l'Architecture

L'objectif 11 des ODD intitulé Villes et Communautés durables se propose de « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

A l'instar de toute la communauté internationale, le Sénégal a souscrit à cet objectif, ce qui induit de multiples engagements en ce qui concerne nos villes : leur ouverture suppose l'existence de cadres d'accueil à la fois pour l'habitat, le loisir et le travail, leur sûreté est garantie par l'élimination de nuisances sécuritaires et environnementales, leur résilience témoignerait de leurs capacités à résister aux chocs environnementaux tandis que leur durabilité dépendra de la qualité de toutes les mesures ainsi mises en place pour assurer la succession des générations humaines sur ces espaces urbains.

La volonté politique de l'Etat pour un Sénégal « zéro bidonville » et la construction de 100 000 logements sociaux impose des aménagements conséquents à effectuer au niveau du programme.

Le programme « **Aménagement et développement urbains** », est l'un des quatre programmes du ministère, créé dans l'objectif de « **Assurer un meilleur développement des villes et autres grandes agglomérations** ».

Les projets et/ou activités des actions du programme sont mis en œuvre d'une part par la Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA) à travers la Direction du Développement urbain durable, de la Planification urbaine et de la Réglementation (DDUDPLUR), de la Direction de la Promotion des Pôles urbains (DPPU), de la Direction de l'Urbanisme opérationnel (DUO), de la Direction de l'Architecture (DA), la Fondation Droit à la Ville (FDV) et le Programme national d'Aménagement et de Modernisation des Villes religieuses (PNAMVR) et d'autre part par la Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose

Les actions qui composent le programme sont les suivantes :

5. **Gestion administrative et financière** pour assurer une bonne gouvernance du programme ;
6. **Planification urbaine** pour anticiper le développement urbain ;
7. **Opérations d'aménagement urbain** pour rendre viables les villes et établissements humains ;
8. **Gestion des procédures** pour réduire les délais d'acquisition des droits au logement et assister l'Etat, les Collectivités territoriales et les populations dans le domaine architectural.

L'action « Gestion administrative et financière »⁴⁴ sert de pilotage du programme.

La mise en œuvre de l'action « Planification urbaine » permet de doter les villes de document de planification urbaine pour éviter l'occupation irrégulière du sol et par ricochet les bidonvilles. Il faudra à cet effet noter que le taux de couverture de 7% en 2019 reste très faible et cela ne plaide pas pour une bonne gestion des établissements humains.

A travers l'action « Opérations d'aménagement urbain » la promotion des pôles urbains, les Zones d'Aménagement concerté (ZAC) et la lutte contre les bidonvilles seront poursuivies sur toute l'étendue du territoire. Il s'agira à cet effet de mettre du foncier bien aménagé à la disposition des promoteurs immobiliers publics et privés agréés pour la construction de logements sociaux et de mettre en œuvre le projet « zéro bidonville » (PROZEBID) qui consiste à restructurer tous les quartiers non et mal lotis.

Concernant l'action relative à la gestion des procédures, il sera mis en œuvre l'extension de la Télé-demande d'Autorisation de Construire (TeleDAC) dans les autres régions mais aussi poursuivre l'automatisation des actes relatifs aux droits au logement (Certificat de conformité autorisation de construire, Autorisation de lotir, Certificat de conformité des autorisations de lotir, Certificat d'urbanisme, Certificat de démolir). Il s'y ajoute l'assistance architecturale de l'Etat et des Collectivités territoriales dans la construction d'édifices publics et des populations.

En 2020, les résultats attendus sont les suivants :

- l'élaboration de documents de planification urbaine (PDU, PUD et SDAU) avec comme objectif principal la couverture universelle des villes en documents de planification urbaine ;
- l'aménagement de superficie conséquente pour la production de logements ;
- la lutte contre l'occupation irrégulière et les bidonvilles ;
- la production de parcelles viabilisées à travers les Zones d'Aménagement concerté (ZAC et les lotissement d'extension ;
- l'extension de TéléDAC dans les régions ;
- l'assistance architecturale et l'organisation de concours d'architecture pour la construction des édifices publics.

Ce document sera articulé autour des points suivants :

- ✓ Présentation du cadre de performance du programme ;
- ✓ Présentation des crédits du programme ;
- ✓ Justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure.

III. CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME

Programme	Structure	Projet
P2 : Gestion et aménagement urbains	Direction générale de l'urbanisme et de l'Architecture (DGUA)	
	Direction du développement urbain durable, de la planification urbaine et de la réglementation (DDUDPUR)	Programme spécial de planification urbaine
		Projet de modernisation de la ville de Touba
		Projet de modernisation de la ville de Tivaouane
	Direction des Pôles urbains (DPU)	Projet d'aménagement et d'équipement des pôles urbains
		Projet Habitat III
	Direction de l'Urbanisme opérationnel (DUO)	Programme de promotion des ZAC
		Fonds de Restructuration et de Régularisation foncière (FORREF)
		Fonds pour l'amélioration de l'habitat et de l'Urbanisme (FAHU)
		Programme zéro bidonville (PROZEBID)
		Projet d'assainissement et de restructuration de Hann et petit Mbao
		Projet de rénovation urbaine du triangle Sandaga, Mosquée omarienne et ex Camp Lat Dior
	Direction de l'Architecture (DA)	Projet de sauvegarde et de revalorisation urbaine durable de l'île de Gorée
		Programme TELEDAC
		Projet d'efficacité énergétique dans les édifices religieux (contrepartie Sénégalaise pour la coopération espagnole)

Programme	Structure	Projet
	Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU)	Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU)
		Assainissement, voirie et réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio (DGPU)
	Programme national d'Aménagement et de Modernisation des Villes religieuses (PNAMVRS)	Programme national d'Aménagement et de Modernisation des Villes religieuses (PNAMVRS)
		Projet d'aménagement des pence de Dakar (ex 12 pence Lebou)

IV. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
Assurer une bonne gouvernance du programme	La gestion administrative et financière est efficace	Gestion administrative et financière	Taux d'exécution budgétaire du programme	80%	Montant engagé / Autorisation d'engagement	Analyse des données du rapport d'exécution budgétaire de la DGUA	Rapport d'exécution budgétaire de la DGUA
			Niveau de satisfaction du personnel	70%	Nombre d'agent satisfaits/échantillonnage	Enquête sur le personnel	Résultat de l'enquête sur le personnel

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
Anticiper le développement urbain	L'ensemble des communes du Sénégal disposent de documents de planification urbaine	Planification urbaine	Le pourcentage de communes disposant de PDU	15%	Nombre de communes disposant de PDU en cours de validité/Nombre total de communes	Analyse des données du rapport d'activités de la DDDPUR	Rapport d'activités de la DDDPUR
Rendre viables les villes et établissements humains	Les aménagements programmés sont réalisés	Opérations d'aménagement urbain	Nombre de parcelles viabilisées	5 000	Décompte du nombre de parcelles produit par les ZAC et les lotissements d'extension disposant de certificat de conformité	Analyse des données du rapport d'activités de la DUO	rapport d'activités de la DUO
			Niveau de production de logement sociaux	100%	Nombre de logement sociaux produit /Production visée	Analyse des données du rapport d'activités de la DPHS	Rapport d'activités de la DPHS
			Proportion d'assiettes foncières aménagées (ha)	44%	Surface aménagée/ superficie totale des aménagements prévus pour produire 100000 logements	Analyse du rapport d'activités de la DPPU	Rapport d'activités de la DPPU
			Nombre de personnes sorties des	25 000	Décompte du nombre de personnes	Analyse du rapport d'activités	Rapport d'activités de la DUO

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
			taudis (H/F)			és de la DUO	
Réduire les délais d'acquisition des droits au logement	L'acquisition des actes d'urbanisme est facilitée	Gestion des procédures	Taux de procédures dématérialisées	40%	Nombre de procédures dématérialisées/Nombre total de procédures à dématérialiser	Analyse du rapport annuel de TeleDAC	Rapport annuel de TeleDAC
			Délai de délivrance de l'autorisation de construire	28	Total des délais des autorisation délivrées/Nombre d'autorisation de construire délivrées	Analyse du rapport annuel de TeleDAC	Rapport annuel de TeleDAC

II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

4.2. Récapitulatif des crédits par nature de dépense et coût

Programme	Catégorie de dépenses	2020	
		AE	CP
P_2045	Dépenses de Personnel		213 339 000
	Biens et services		256 000 000
	Transferts Courants		150 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat		
	Transfert en capital	32 315 642 649	9 700 000 000
Total P_2045		32 315 642 649	10 319 339 000

2.2. Récapitulatif des actions par grande nature de dépense et coût

Action	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
Gestion administrative et financière	Dépenses de Personnel		176 159 000
	Biens et services		24 000 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	-	-
Planification urbaine	Dépenses de Personnel		25 190 000
	Biens et services		8 000 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	10 539 338 788	700 000 000
Opérations d'aménagement urbain	Dépenses de Personnel		11 990 000
	Biens et services		216 000 000
	Transferts Courants		250 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	23 776 303 861	11 000 000 000
Gestion des procédures	Dépenses de Personnel		-
	Biens et services		8 000 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	-	-

III. JUSTIFICATION DE L'EVOLUTION DES CREDITS PAR RAPPORT AUX DEPENSES EFFECTIVES DE L'ANNEE ANTERIEURE.

3.1 Evolution des crédits des actions du programme

Nature de dépense	Année N-1	Année N	Variation	Justification
Personnel		213 339 000		
Biens et services		256 000 000		
Transferts courants		150 000 000		
Investissements exécutés par l'Etat				
Transferts en capital		9 700 000 000		
Total		10 319 330 000		

3.1.1 Dépense de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Aménagement et développement urbain	Gestion administrative et financière	Hierarchie A	17	96 507 000
Aménagement et développement urbain	Gestion administrative et financière	Hierarchie B	12	59 279 000
Aménagement et développement urbain	Gestion administrative et financière	Hierarchie C	6	23 999 000
Aménagement et développement urbain	Gestion administrative et financière	Hierarchie D	8	33 554 000
Total Aménagement et développement urbain			43	213 339 000

PAP – PROGRAMME LOGEMENT, CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES PUBLICS

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Nom du programme : **Logement, construction d'Equipements et d'infrastructures publics**

Prénom et nom du Responsable de programme : Ousmane WADE

Fonction : Directeur général de la Construction et de l'Habitat

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des politiques hardies qui remontent au début des indépendances en vue de satisfaire les besoins de promotion de l'habitat dans un espace durablement aménagé pour un cadre de vie assaini et sécurisé.

Le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique (MULHP) est, depuis le changement de régime intervenu en mars 2012, porteur d'une politique qui vise l'accélération de la production de logement sociaux pour satisfaire la demande des populations.

C'est ainsi que dans le cadre de son deuxième mandat, le Président de la République a lancé le projet de construction de cent mille (100 000) logements sociaux pour cinq (05) ans. Il s'agira de construire par des Sénégalais des logements sociaux simples et accessibles aux plus grands nombres.

Dans le secteur de la construction, l'Etat a réduit considérablement le paiement des loyers avec la mise en place de deux sphères ministérielles au niveau de Diamniadio. Le renforcement du parc immobilier va se poursuivre avec la construction d'une troisième sphère amis aussi ainsi que des bâtiments administratifs à usage de bureau au niveau des régions. Il s'y ajoute d'autres édifices publics avec la modernisation des marchés de Diourbel, Kaolack, Sandaga, Ziguinchor, et Pikine.

Le programme « **Logement, Construction d'Equipements et d'Infrastructures publics** », est l'un des quatre programmes du ministère, créé dans l'objectif de « **Promouvoir l'accès au logement, la construction et la réhabilitation des édifices publics et le respect des normes** ».

Les actions du programme sont les suivantes :

- 5) **Gestion administrative et financière** pour assurer une bonne gouvernance du programme ;
- 6) **Promotion de l'habitat social** pour faciliter l'accès au logement ;
- 7) **Construction et réhabilitation des bâtiments et édifices publics** pour couvrir la demande en édifices publics ;
- 8) **Contrôle de la qualité des matériaux, de la sûreté et de la sécurité des constructions** pour réduire les risques d'effondrement dans les constructions.

Les projets et/ou activités des actions du programme sont mis en œuvre par la Direction générale de la Construction et de l'Habitat (DGCH) à travers la Direction de la Promotion de l'Habitat social (DPHS), la Direction de la Construction (DCONS), la Direction de la Régulation et du Suivi des Politiques de Logement (DRSPL), l'Inspection générale des Bâtiments (IGB) et l'Agence de

Construction des Bâtiments et Edifices publics (ACBEP). Ces structures seront accompagnées par l'Agence de Gestion du Patrimoine Bati de l'Etat (AGPBE) et l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public (AGETIP) qui a en charge la modernisation des marchés de Kaolack et Diourbel.

La mise en œuvre des différents projets dudit programme va permettre, pour l'année 2019, d'atteindre les résultats suivants :

- la production de logements sociaux ;
- la construction des cités ministérielles ;
- la construction des sièges des 12 Penc Lebou ;
- la modernisation des villes religieuses ;
- la construction des marchés de Kaolack et Diourbel ;
- le contrôle des nouvelles constructions pour le respect des normes édictées par le Code mais aussi des bâtiments menaçant ruine.

Ce document sera articulé autour des points suivants :

- ✓ Présentation du cadre de performance du programme ;
- ✓ Présentation des crédits du programme ;
- ✓ Justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure.

V. CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME

Programme	Structure	Projet
<p align="center">P3: logement, construction d'équipement et d'infrastructures publics</p>	Direction générale de la Construction et de l'Habitat (DGCH)	Programme d'accélération de l'offre en habitat social (PAOHS)
	Direction de la Construction (DCONS)	Achèvement des projets de l'ex PAPCREE
		Projet d'écosystème de construction
		Programme de modernisation des marchés : Appui aux collectivités territoriales volet construction
	Direction de la Promotion de l'Habitat social (DPHS)	Programme national habitat social coopératif
	Inspection générale des Bâtiments (IGB)	Projet d'éradication des bâtiments menaçant ruine
	Direction de la Régulation et du Suivi des Politiques de Logement (DRSPL)	
	Agence de Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat (AGPBE)	Construction cité ministérielle
		Programme de réhabilitation des bâtiments administratifs à usage de bureau au niveau des régions
		Loyers des bâtiments administratifs
	Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics (ACBEP)	
	Programme de construction de logements sociaux (Convention Etat du Sénégal /BHS)	
	Programme de Modernisation des Marchés de Syndicat, Pikine, Sandaga, Ziguinchor, Diourbel et Kaolack (AGETIP)	
Projet « Une Famille Un Toit » (PFT) ;		

VI. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
Assurer une bonne gouvernance du programme	La gestion administrative et financière est efficace	Gestion administrative et financière	Taux d'exécution budgétaire du programme	80 %	Montant engagé /Autorisations d'engagement	Analyse du rapport d'exécution budgétaire de la DGCH	rapport d'exécution budgétaire de la DGCH
			Niveau de satisfaction du personnel (H/F)	70 %	Nombre de personnel satisfaits/échantillonnage	Enquête sur le personnel	Résultat de l'enquête sur le personnel
Faciliter l'accès au logement	L'accessibilité au logement social est améliorée	Promotion de l'habitat social	Niveau du déficit en logements	310 000	Nombre de logements produits/Total des demandes en logements	Synthèse des rapports des promoteurs immobiliers et des coopératives	Rapport de synthèse de la DPHS
Couvrir la demande en édifices publics	La demande de bâtiments et d'édifices publics est satisfaite	Construction et réhabilitation des bâtiments et édifices publics	Niveau de réalisation des édifices publics programmés	30 %	Nombre d'édifices réalisés/Nombre d'édifices programmés	Synthèse des rapports d'activités de l'ACBEP, de la DCONS et de l'AGPBE	Rapports d'activités de l'ACBEP, de la DCONS et de l'AGPBE
Réduire les risques d'effondrement dans	Les constructions respectent	Contrôle de la qualité des	Nombre d'actes de péril émis et signés 55	2 000	Décompte des actes de péril	Analyse du rapport de l'IGB	Rapport annuel de l'IGB

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
les constructions	les normes	matériaux, de la sûreté et de la sécurité des constructions	Nombre d'effondrement	50	Décompte des effondrements	Analyse du rapport d'activités de l'IGB	Rapport annuel de l'IGB

II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

6.2. Récapitulatif des crédits par nature de dépense et coût

Programme	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
P_2046	Dépenses de Personnel		187 166 000
	Biens et services		71 500 000
	Transferts Courants		16 574 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	32 000 000 000	130 000 000
	Transfert en capital	174 456 878 690	22 810 004 161
Total P_2046		206 456 878 690	39 772 670 161

6.3. Récapitulatif des actions par grande nature de dépense et coût

Action	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
Gestion administrative et financière	Dépenses de Personnel		5 232 000
	Biens et services		37 500 000
	Transferts Courants		15 774 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	-	-

Action	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
Promotion de l'habitat social	Dépenses de Personnel		92 501 000
	Biens et services		17 000 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	32 000 000 000	130 000 000
	Transfert en capital	1 900 000 000	840 000 000
Construction et réhabilitation des bâtiments et édifices publics	Dépenses de Personnel		56 689 000
	Biens et services		8 500 000
	Transferts Courants		700 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	165 827 058 321	19 970 004 161
Contrôle de la qualité des matériaux, de la sûreté et de la sécurité des constructions	Dépenses de Personnel		32 744 000
	Biens et services		8 500 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	-	-

III. JUSTIFICATION DE L'EVOLUTION DES CREDITS PAR RAPPORT AUX DEPENSES EFFECTIVES DE L'ANNEE ANTERIEURE.

3.1. Evolution des crédits des actions du programme

Nature de dépense	Année N-1	Année N	Variation	Justification
Personnel		-187 166 000		
Biens et services		71 500 000		
Transferts courants		16 574 000 000		
Investissements exécutés par l'Etat		130 000 000		
Transferts en capital		22 810 004 161		
Total		22 772 670 161		

3.1.1 Dépense de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub	Gestion administrative et financière	Hierarchie A	9	62 252 000
Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub	Gestion administrative et financière	Hierarchie B	11	62 211 000
Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub	Gestion administrative et financière	Hierarchie C	3	15 319 000
Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub	Gestion administrative et financière	Hierarchie D	8	47 384 000
Total Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub			31	187 166 000

PAP – PROGRAMME CADRE DE VIE

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Nom du programme : **Cadre de Vie**

Prénom et nom du Responsable de programme : Omar BA

Fonction : Directeur général du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique

La promotion du cadre de vie, avant l'indépendance du Sénégal, notamment la politique de gestion urbaine était au cœur des préoccupations majeures de l'Etat. Cette politique avait intégré les espaces verts dans les plans d'aménagement et dans les lotissements, ce qui avait comme résultat, dans les villes coloniales, un cadre de vie de qualité répondant de façon satisfaisante aux besoins de détente, de loisirs et d'activités récréatives.

Avec l'avènement de la politique d'ajustement structurel entraînant la non inscription au budget consolidé d'investissement (BCI) de crédits nécessaires au sous-secteur, les espaces verts sont relégués au second plan. Cette longue période de restriction budgétaire et de repli de l'Etat a été à la base des occupations anarchiques de l'espace urbain réservé aux équipements verts.

Aujourd'hui, la situation persiste du fait que l'urbanisation rapide que connaissent nos centres urbains n'est pas accompagnée par un volet d'amélioration du cadre de vie et d'adaptation aux changements climatiques pour permettre l'attractivité et l'agrément de nos villes.

Cette situation alarmante a conduit à une dégradation continue du cadre de vie avec l'occupation spontanée des zones impropres à l'habitat, les inondations, les maladies liées à l'eau, la pollution visuelle et olfactive, l'encombrement des espaces publics et l'agression des espaces verts.

Pour faire face à cette dégradation générale du cadre de vie, le Gouvernement l'a érigé en priorité illustrée, notamment, par la mise en œuvre des programmes : « **Programme de Rénovation urbaine-Villes vertes à Haute intensité de main d'œuvre (PRO-HIMO)** » pour mieux prendre en charge les dimensions amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et création d'emplois pour les jeunes, le Programme zéro déchets et le programme de lutte contre les encombrements pour rendre propre les villes et établissements humains.

Le programme « Cadre de vie » est l'un des plus importants du département qui a pour objectif de « **Promouvoir un cadre de vie durable et décent dans les villes et établissements humains** ».

Les projets et/ou activités des actions du programme seront mises en œuvre par la Direction générale du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique (DGCVHP) à travers la Direction des Paysages urbains et des Espaces publics (DPUEP), la Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique (DPHP), la Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel (DSPI) et la Direction de la Lutte contre les Encombrements (DLE). Ces directions seront accompagnées par l'Unité de Coordination et de Gestion des déchets solides (UCG).

Les actions qui composent le programme sont les suivantes :

- **Gestion administrative et financière** pour assurer une bonne gouvernance du programme ;

- **Lutte contre l'occupation de l'espaces publics** pour assainir les espaces publics ;
- **Lutte contre l'insalubrité et promotion de la propreté dans les espaces publics** pour assurer la salubrité et la propreté des villes et établissements humains ;
- **Aménagement paysager et équipement des espaces publics** pour améliorer l'attractivité de l'espace public des villes et établissements humains.

La première action sert de gouvernance du programme.

L'atteinte de la deuxième action sera effective à travers la mise en œuvre du programme national de lutte contre les encombrements.

Les activités de collecte des déchets et la sensibilisation des populations sur l'hygiène publique et la propreté serviront de projets phares pour la mise en œuvre de la troisième action du programme.

Par ailleurs, des aménagements paysagers seront réalisés en mettant en œuvre le programme national d'aménagement paysager et le projet villes vertes.

La mise en œuvre des différents projets du programme va permettre, pour l'année 2019, d'atteindre les résultats suivants :

- Les espaces publics irrégulièrement occupés sont désencombrés ;
- La propreté des espaces publics est assurée ;
- Les espaces publics sont attractifs ;
- le dispositif de collecte et de balayage est amélioré ;
- les risques d'inondation sont réduits.

Ce document sera articulé autour des points suivants :

- ✓ Présentation du cadre de performance du programme ;
- ✓ Présentation des crédits du programme ;
- ✓ Justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure.

VII. CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME

Programme	Structure	Projet
P4 : Cadre de vie	Direction générale du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique (DGCVHP)	Programme national d'Amélioration du Cadre de Vie (PNAC)
		Programme zéro déchet
	Direction de la Propreté et de l'Hygiène publique (DPHP)	
	Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel (DSPI)	
	Direction des Paysages urbains et des Espaces publics (DPUEP)	Programme national d'aménagement des espaces publics (PNAEP)
		Programme villes vertes
	Direction de la Lutte contre les Encombres (DLE)	Programme national de lutte contre les encombrements (PNLE)
Unité de Coordination et de Gestion des déchets (UCG)	Projet de gestion des déchets solides municipaux (PROMOGED)	
Projet de Construction de Logements sociaux et de Lutte contre les Bidonvilles (PCLSLB)		Projet d'atténuation des effets induits par les inondations

VIII. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
Assurer une bonne gouvernance du programme	La gestion administrative et financière est efficace	Gestion administrative et financière	Taux d'exécution budgétaire du programme	80 %	Montant engagé / Autorisations d'engagement	Analyse du rapport d'exécution budgétaire de la DGCVHP	Rapport d'exécution budgétaire de la DGCVHP

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
			Niveau de satisfaction du personnel (H/F)	70 %	Nombre de personnel satisfaits/échantillonnage	Enquête sur le personnel de la DGUA	Résultat de l'enquête sur le personnel de la DGCVHP
Assainir les espaces publics	Les espaces publics irrégulièrement occupés sont désencombés	Lutte contre l'occupation irrégulière de l'espace public	Nombre de sites libérés	20	Décompte des sites libérés	Analyse du rapport annuel de la DLE	Rapport annuel de la DLE
Assurer la salubrité et la propreté des villes et établissements humains	La propreté des espaces publics est assurée	Lutte contre l'insalubrité et promotion de la propreté dans les espaces publics	Niveau de satisfaction des populations sur l'hygiène publique	50 %	Nombre de personnel ayant une satisfaction sur la politique de l'hygiène publique/Echantillonnage	Enquête de satisfaction des populations sur la politique d'hygiène publique	Résultat de l'enquête de satisfaction des populations
			Tonnage des déchets collectés	1 500 000	Pesage des déchets collectés	Analyse du rapport annuel de l'UCG	Rapport annuel UCG
Améliorer l'attractivité de l'espace public des villes et établissements humains	Les espaces publics sont attractifs	Aménagement paysager et équipement des espaces publics	Superficie d'espaces publics aménagée (ha)	84	Superficie aménagée/Superficie totale des aménagements prévus	Analyse du rapport annuel de la DPUEP	Rapport annuel de la DPUEP

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
Lutter efficacement et durablement contre les inondations surtout dans les zones prioritaires sur toute l'étendue du territoire national	Les ouvrages structurants et les 700 logements sont réalisés dans les zones prioritaires	Lutte contre les inondations	Niveau de satisfaction des populations concernées	80 %	Nombre de personnel ayant une satisfaction par rapport au projet/Population concernée	Enquête de satisfaction des populations sur le projet	Résultat de l'enquête de satisfaction
	Les zones d'inondation sont restructurées		Niveau des aménagements (ha)	70 %	Superficie aménagée/Superficie totale des aménagements prévus	Analyse des données du rapport d'activités du PCLSLB	Rapport annuel du PCLSLB

II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

2.1. Récapitulatif des crédits par nature de dépense et coût

Programme	Catégorie de dépense	2029	
		AE	CP
P_2047	Dépenses de Personnel		150 231 096
	Biens et services		76 000 000
	Transferts Courants		12 100 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	170 483 162 000	3 250 000 000
	Transfert en capital	18 486 744 478	8 153 189 110
Total P_2047		188 969 906 478	23 729 420 206

2.2. Récapitulatif des actions par grande nature de dépense et coût

Action	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
Gestion administrative et financière	Dépenses de Personnel		-
	Biens et services		38 000 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	-	-
Lutte contre l'occupation irrégulière de l'espace public	Dépenses de Personnel		1 133 000
	Biens et services		7 900 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	-	-
	Transfert en capital	5 000 000 000	1 043 324 110
Aménagement paysager et équipement des espaces publics	Dépenses de Personnel		149 098 096
	Biens et services		14 300 000
	Transferts Courants		-
	Investissements exécutés par l'Etat	50 000 000	50 000 000
	Transfert en capital	2 016 879 478	1 500 000 000
Lutte contre l'insalubrité et promotion de la propreté dans les espaces publics	Dépenses de Personnel		-
	Biens et services		15 800 000
	Transferts Courants		12 100 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	151 293 162 000	2 000 000 000
	Transfert en capital	11 069 865 000	5 209 865 000
Lutte contre les inondations	Dépenses de Personnel		-
	Biens et services		-
	Transferts Courants		-

Action	Catégories de dépenses	2020	
		AE	CP
	Investissements exécutés par l'Etat	19 140 000 000	1 200 000 000
	Transfert en capital	400 000 000	400 000 000

III. JUSTIFICATION DE L'EVOLUTION DES CREDITS PAR RAPPORT AUX DEPENSES EFFECTIVES DE L'ANNEE ANTERIEURE.

3.1. Evolution des crédits des actions du programme

Nature de dépense	Année N-1	Année N	Variation	Justification
Personnel		-150 231 096		
Biens et services		76 000 000		
Transferts courants		12 100 000 000		
Investissements exécutés par l'Etat		3 250 000 000		
Transferts en capital		8 153 189 110		
Total		23 729 420 110		

3.1.1 Evolution des dépenses de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Cadre de vie	Gestion administrative et financière	Hierarchie A	10	75 779 096
Cadre de vie	Gestion administrative et financière	Hierarchie B	13	53 239 000
Cadre de vie	Gestion administrative et financière	Hierarchie D	5	21 213 000
Total Cadre de vie			28	150 231 096